

NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tel. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

**Décision du Maire : N°25/2026****Demande de subvention au titre du Fonds d'Équipement des Communes (FEC 2026) auprès du Conseil Départemental des Landes**

La Maire de la Commune de Labenne,

Vu les articles L 2122-22 et L 2133-23 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n°2026-03-31-02/26 du Conseil Municipal en date du 31 mars 2026 chargeant Madame la Maire de demander à tout organisme financeur dans la limite de 500 000€ par financeur, l'attribution de subventions,

Vu l'article R2334-12 du Code Général des Collectivités Locales relatif à l'affectation du produit des amendes de police,

Considérant la nécessité de développer le service information jeunesse et dans le cadre de l'aménagement du nouveau local de l'Espace Jeunes,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération (Montant de l'opération : 14 895,82 € ; autofinancement 9 895,82 €, subvention demandée 5 000 €),

Vu l'inscription budgétaire de cette opération approuvée par le Conseil Municipal dans le cadre du vote du Budget Primitif,

DECIDE

Article 1er : De solliciter auprès du Conseil Départemental des Landes l'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Équipement des Communes pour le projet de développement du service Information Jeunesse - Aménagement mobilier et matériel informatique nouvel Espace Jeunes à hauteur de 5 000 € du montant total des achats évalués à 14 895,82 €.

Article 2 : De préciser le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement -Aménagement mobilier et matériel informatique nouvel Espace Jeunes

Dépenses		Recettes	
Matériel informatique :	3 799,97	C.D. 40 (FEC 2026) :	5 000,00
Mobilier :	11 095,85	Commune :	9 895,82
	14 895,82		14 895,82

Article 3 : La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication / notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Envoi en Sous-Préfecture
Le 04/08/2026
Et publication/notification
le 04/08/2026

Labenne, le 3 août 2026

La Maire
Stéphanie CHESSEAU